

Procès verbal du conseil municipal du mercredi 27 mai 2020 – 19 heures.

Présents : Mmes AUDIGIER E., ARZALIER B., AUDIGIER H., SALADINO I., NAHAS S.
MM. ALEXANDRE J., FARGIER G., PAYSSERAND F., MINJOULAT-REY C., LEVEQUE D., PEREYRON J-L,
Compte tenu de l'urgence sanitaire liée au coronavirus, le conseil municipal s'est déroulé à huis clos à la salle des fêtes. La séance était diffusée en direct sur le site internet de la commune.
G. FARGIER, maire, a ouvert la séance et a lu la liste des conseillers nouvellement élus et les a déclarés installés dans leur fonction.

Mme SALADINO I. a été élue secrétaire de séance. Vote : unanimité.

Ensuite, Mme AUDIGIER Henriette, doyenne du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. Elle a fait l'appel des conseillers nouvellement élus.

1) Election du maire :

Le conseil a procédé à l'élection du maire. Gérard FARGIER, seul candidat, a été élu maire.

Vote : unanimité.

Le maire a pris la présidence de l'assemblée.

2) Proposition du nombre d'adjoints : le maire a proposé d'élire deux adjoints.

Cette proposition a été validée. Vote : unanimité

Election de la 1^{ère} Adjointe :

Mme NAHAS Sophie, seule candidate au poste de 1^{ère} Adjointe, a été élue. Vote : unanimité.

Election du 2^{ème} Adjoint :

M. PEREYRON Jean-Louis, seul candidat au poste de 2^{ème} Adjoint, a été élu. Vote : unanimité.

Validation du tableau du conseil municipal :

FARGIER G. (Maire), NAHAS Sophie (1^{ère} Adjointe), PEREYRON Jean-Louis (2^{ème} Adjoint), ARZALIER Bernadette, AUDIGIER Eliane, LEVEQUE Denis, AUDIGIER Henriette, SALADINO Irène, MINJOULAT-REY Claude, ALEXANDRE Jacques, PAYSSERAND Frédéric.

3) Indemnités du maire et des adjoints :

Les indemnités du maire et des adjoints ont été fixées :

population	maire		Adjoints	
	taux en % de l'indice 1027	indemnité brute mensuelle	taux en % de l'indice 1027	indemnité brute mensuelle
moins de 500	17	661,20	6,6	256,70
		Indemnité nette mensuelle		Indemnité nette mensuelle
		571,94 €		222,04 €

Vote : unanimité.

4) Charte de l'élu local. Le maire a lu les sept règles de la Charte ; ces règles instaurent un cadre de prévention du risque d'infraction au sein des collectivités.